

LE TAINTRUSIEN



JANVIER 2023
NUMERO 8

Anne, Brigitte et Nathalie vous accueillent en mairie chaque :

Lundi : de 10 h à 12 h

Mardi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 16 h

Mercredi : de 10 h à 14 h

Judi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 16 h

Vendredi : de 10 h à 12 h

Samedi : de 10 h à 12 h

Téléphone :
03 29 50 07 09

Urgence :
06 70 35 22 90

Fax :
03 29 50 78 44

E-mail :
communedetaintrux@wanadoo.fr

Site internet :
taintrux.fr

Adresse :
5, chemin de la Mairie
88100 TAINTRUX



ILLUMINATIONS ET kWh...

La crise énergétique actuelle contraint notre société à diminuer sa consommation d'énergie sur tous les fronts. Comme bien d'autres, notre commune subit des restrictions et des appareillages limitant notre consommation...

Une réflexion s'est imposée sur le fait de marquer ou pas les fêtes de fin d'année avec ses attributs habituels.

La fin d'année doit rester féérique. Sans sapin et sans illumination, il n'y a plus de fêtes de fin d'année.

Aimablement coupé en forêt par Eric NOEL puis statué sur la place Philippe PIERRAT, le sapin de Noël et les diverses décorations leds installées par l'entreprise SAS ERRAES, aidée de Frédéric du Service Technique de notre commune, s'illuminèrent pour un temps, finalisant un air festif.

La magie de Noël demeure...



LES VŒUX DU MAIRE

Chères Taintrusiennes, chers Taintrusiens, chers amis.

C'est sans superstition, le vendredi 13 janvier 2023, que j'ai présenté mes vœux, pour la première fois de mon mandat, devant les forces vives Taintrusiennes, venues nombreuses à la salle polyvalente.

Le moment est venu de vous les présenter par l'intermédiaire de notre magazine « Le Taintrusien ».

Les dernières années nous montrent que nous devons faire face à des situations de plus en plus difficiles.

La guerre en Ukraine, la flambée des prix de l'énergie, l'augmentation du prix des carburants et du panier de la ménagère, ne font qu'aggraver la situation perturbée du moment. Nous devons nous attendre à vivre des mois difficiles.

Nous devons y faire face et c'est en nous serrant les coudes que nous arriverons à surmonter cette crise économique.

Quant à la crise sanitaire, elle est toujours d'actualité. Ce virus du COVID est sournois. Il n'a pas encore dévoilé tous ses secrets, toutes ses variantes. Les médias en font état, nous devons rester prudents et garder les gestes barrières en cas de nécessité. Soyons confiants en l'avenir et espérons que la sagesse finira bien par l'emporter.

Au registre des investissements réalisés en 2022, outre l'acquisition de divers matériels, notamment de matériels numériques aux écoles et la réalisation des travaux sur le bâti communal, l'engagement financier le plus important aura été le programme routier.

Des travaux de réfection et de consolidation de plusieurs chemins forestiers ont également eu lieu l'année passée.

Dans le cadre du plan national de relance forestier, nous avons pu bénéficier d'une aide, pour reboiser une parcelle de 1ha et demi. Ce sont des chênes rouges, des châtaigniers et des pins laricio de Corse, résistants aux changements climatiques qui y sont plantés.

Les travaux de la nouvelle caserne des Sapeurs-pompiers, financés par le SDIS88 (Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges), au rez-de-chaussée de l'ancienne école se poursuivent. Son inauguration est prévue au printemps.

Tous les membres du conseil municipal se consacrent aux investissements à venir.

J'espère que l'année 2023 sera l'année de la réalisation du projet qui me tient tant à cœur, la restructuration de l'ancien hôtel-restaurant « le Haut-Fer », en complexe associatif et sportif, à l'abandon depuis 2008.

Ce bâtiment communal, coûte, à la collectivité, depuis son acquisition en juillet 2012 (depuis plus de 10 ans) 18 300€ chaque année, en remboursement d'emprunt (jusqu'à fin 2031), en taxes foncières et en assurance.

Plus de 18 000€ par an, sur le dos des contribuables, pour une friche commerciale qui, aujourd'hui, ne sert à rien.

La crise énergétique, la flambée des prix des énergies (du gaz et de l'électricité), l'augmentation des prix des carburants, auront eu raison de notre premier projet, qui devait démarrer à l'automne 2022. Cette crise de l'énergie a fait bondir les coûts des matières premières, des matériaux de construction et des travaux.

À l'ouverture des plis des appels d'offres, le coût de l'opération dépassait de plus de 40% l'estimation du maître d'œuvre. En l'état, nous ne pouvions pas vous imposer un tel investissement de plus de 2 millions d'euros pour rénover un ancien bâtiment.

Nous ne pouvions pas non plus nous asseoir sur les coûts des études réalisées et sur les frais des honoraires du maître d'œuvre, de l'architecte (150 000€), ainsi que sur les aides et les subventions déjà promises de nos différents partenaires, d'un montant, pour le projet initial, de plus de 1 million 200 mille euros.

Nous avons donc demandé à notre architecte de nous proposer, sans augmentation d'honoraires, une seconde copie, une seconde version, pour le même projet, revue à la baisse, ne dépassant pas le million d'euros.

Ce qui est chose faite aujourd'hui.

Pour la seconde copie, tout a été revu à la baisse, tout en préservant les mêmes espaces réservés aux associations, à la bibliothèque ainsi qu'aux activités scolaires. Les 5 logements locatifs prévus, pour lesquels nous ne percevons que très peu de subventions (40.000€), ont, quant à eux, été abandonnés.

Deux niveaux seulement sur quatre, le rez-de-jardin et le rez-de-chaussée, 900m² au lieu de 1700m², accessibles de plain-pied aux PMR, seront aménagés.

Suite à cette flambée des prix de l'énergie, nous avons déjà pris des mesures énergétiques et environnementales.

Les horaires d'éclairage public sont restreints et le chauffage des bâtiments communaux est limité à 19°, sauf aux écoles. Pour ce faire, à ce jour, tous les radiateurs des bâtiments communaux sont équipés de vannes thermostatiques. Les lampes au sodium de nos 89 points lumineux de l'éclairage public seront remplacées par des leds, moins gourmandes en électricité, d'ici la fin 2024, date de renouvellement du contrat EDF.

Quelques mots sur la démographie du village.

Aujourd'hui nous comptons 1539 habitants, alors que nous étions 1610 aux élections de mars 2014. Depuis 2020, 36 Taintrusiens sont décédés, dont 13 l'année passée.

Le COVID n'a pas épargné Taintrux.

Pour la même période, nous enregistrons 26 naissances, dont 5 en 2020, 11 en 2021 et 10 en 2022.

C'est bon signe pour l'avenir.

Avant de conclure, je tiens tout spécialement à remercier les forces vives de la commune, tous les acteurs sociaux qui animent et font vivre notre village.

Je remercie les présidents et les bénévoles du monde associatif pour leur engagement personnel.

Je remercie la directrice du groupe scolaire de Taintrux et les professeurs des écoles pour leur investissement et pour l'excellent travail éducatif auprès de nos plus jeunes.

Je n'oublie pas nos 15 sapeurs-pompiers pour leur disponibilité et leur engagement au service de nous tous.

Ils ont assuré, avec courage, plus d'une quarantaine d'interventions l'année passée.

Je pense également aux membres de l'équipe paroissiale et de la chorale.

Je remercie nos deux gardes forestiers de l'O.N.F, qui surveillent et gèrent notre forêt communale.

Mes remerciements vont également en direction de nos agents communaux avec qui nous travaillons, en toute confiance, main dans la main. Leurs compétences professionnelles nous certifient toujours de bénéficier d'un travail efficace et de bonne qualité au service de la collectivité Taintrusienne.

Un grand merci à mon équipe municipale, mes adjoints et conseillers municipaux pour l'excellent travail qu'ils accomplissent à mes côtés et au sein des commissions. Leur assistance, leur aide et leur conseil au quotidien, me sont très précieux. La gestion et l'administration d'une commune sont un travail d'équipe.

Dans ce numéro, je vous présente deux conseillers municipaux :

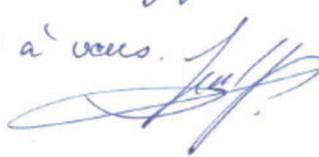


Madame Régine LECLERC, retraitée d'un laboratoire médical, réside chemin du Moulin. Elle est titulaire au sein de la C.A.O (Commission d'Appel d'Offres), du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), des commissions de contrôle des listes électorales, des finances et du budget, de l'urbanisme, des affaires scolaires, des travaux-voirie et des fêtes et cérémonies. C'est une conseillère disponible et très active.

Monsieur Thibaut ANTOINE, cadre technico-commercial, réside au Mauvais Champ. Il est membre titulaire des commissions des finances et du budget, des travaux-voirie et de l'urbanisme. Il est membre suppléant de la C.A.O.

Au nom du conseil municipal, des membres du CCAS et des agents communaux, je vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de joie, de bonheur, de réussite professionnelle et surtout de bonne santé.

*Croyez bien, chers taintrusiens
à mon fidèle engagement.
Bonne nuit à vous.*



La vie du village

Les petits bonhommes en tube : les MC Tuby

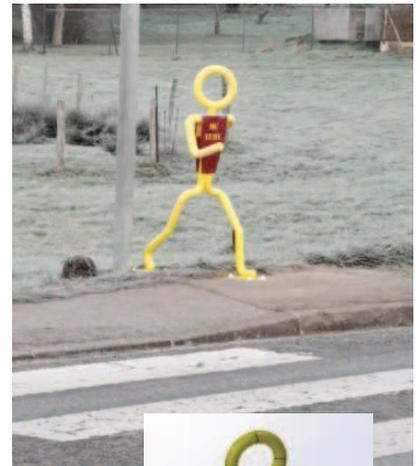
Vous aurez certainement remarqué deux nouvelles silhouettes jaunes, installées récemment aux abords du passage pour piétons de l'école maternelle de Rougiville.

Ces deux personnages ont été étudiés, conçus et réalisés avec brio par les élèves d'une filière post-bac (Mention Complémentaire) du lycée professionnel Georges Baumont de Saint-Dié des Vosges, sous l'encadrement de Florence RICATTE et Frédéric FERRY, respectivement professeurs de Construction-Mécanique et de Chaudronnerie Industrielle.

Leur conception 3D, leur taille et leur impression de mouvement ont pour objectif d'imiter la présence d'un enfant qui s'apprête à traverser la route et par conséquent de faire lever le pied aux conducteurs un peu trop pressés. Un thermo-laquage jaune en finition permet une meilleure visibilité.

Enfin, leur nom n'a pas été choisi au hasard : « MC Tuby » combine les initiales de la filière professionnelle « Mention Complémentaire technicien en Tuyauterie » qui les a fait naître, et leur conception tubulaire.

Remarque : Mc est l'abréviation du préfixe anglais Mac qui signifie « fils » dans les langues gaéliques.



Priorité à la sécurité routière

Le diagnostic mené sur les ouvrages d'arts de la voirie communale par le CEREMA de METZ (Centre d'Études sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) n'est pas rassurant.

La plupart des ponts du Taintroué et de ses affluents, laissent apparaître des faiblesses de vieillissement. Des travaux de consolidation sont à prévoir dans les années à venir.

C'est pour cette raison que l'ensemble de la voirie communale est limité à 7,5T (arrêté municipal permanent n° : 32/2022 du 26 octobre 2022), sauf dérogation particulière nettement justifiée, demandée par écrit à la mairie.

Cette interdiction de tonnage ne s'applique pas aux engins agricoles et forestiers qui exploitent les terres agricoles et les bois publics ou privés de la commune.

Certains carrefours dangereux de la voirie viennent d'être sécurisés par l'implantation de stop ou de céder le passage (arrêtés municipaux permanents n° : 39/2022 à n° 43/2022 du 27 octobre 2022) et de miroirs routiers de sécurité.

Ajustement

Une mise au point est à apporter sur l'article « déchets recyclables » du Taintrusien n°7.

Les sacs jaunes ne sont pas supprimés et par ailleurs, ils sont toujours disponibles auprès du secrétariat de la mairie de Taintrux.

Pour des raisons de salubrité ou de commodité, les personnes désireuses de ne plus utiliser les sacs jaunes à usage unique peuvent acheter auprès du service déchet de Saint-Dié des Vosges, un bac au couvercle de couleur jaune.

(service-dechets@ca-saintdie.fr)

Il est recommandé de téléphoner au 03.29.52.65.56 pour s'assurer de la disponibilité. Par mesure d'hygiène, entre autres, ne laissez pas vos sacs jaunes encombrer inutilement l'espace voirie ou trottoirs durant quinze jours de suite...

Le ramassage de ces contenants s'effectue chaque lundi matin et ce, tous les quinze jours.

Rappel : A l'issue de la collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes, il est fortement conseillé de les enlever du domaine public.

Soit sur 2023, le 13 et 27 février, le 13 et 27 mars et ainsi de suite. (Cf. flyer joint)





Joyeux Noël à nos aînés

Comme chaque année, le père Noël Taintrusien n'a pas oublié nos 264 septuagénaires. Dans sa hotte 2022 (au choix) un colis de produits régionaux ou un repas gastronomique. 210 aînés avaient fait le choix du colis, proposé par une entreprise du Tholy, qui leur a été remis, pour la plupart d'entre eux, par les membres du CCAS, autour d'un café-gâteaux convivial, à la cantine scolaire de la commune.

Les 8 résidents Taintrusiens en EHPAD se sont vu offrir un colis composé spécialement pour eux. Ceux qui avaient opté pour le repas, se sont retrouvés, le dimanche 11 décembre 2022, à la salle polyvalente, pour déguster le menu préparé par notre restaurateur local l'Échauguette. Au-cours de cet après-midi chaleureux, les convives ont eu l'honneur d'écouter les harmonicas de Bernard et d'apprécier les chansons nostalgiques de Marie-Thérèse et d'Évelyne. Les trois ont reçu de forts applaudissements. Rendez-vous en décembre 2023.

Viabilité hivernale



La viabilité hivernale s'inscrit dans un cadre plus large que la surveillance et l'entretien de la voirie communale.

L'objectif recherché est de maintenir des conditions de circulation satisfaisantes du point de vue de la sécurité, des usagers de la route, en cas de chute de neige et de verglas.

Durant l'hiver, pour traiter notre voirie communale (déneigement et salage de certains chemins), nous ne nous calquons pas sur les horaires de traitement des routes secondaires du département, à savoir actuellement, de 07h00 à 20h00.

Nous déneigeons et salons nos chemins 2 heures avant les routes départementales 31, 58 et 420 qui traversent notre village, soit à partir de 05h00.

Pour assurer le déneigement des 110 kilomètres de la voirie communale, nos agents des services techniques, si besoin, renforcés par un entrepreneur local, interviennent en priorité sur le trajet emprunté par le bus scolaire, les parkings des écoles, le col de Noirmont, les Rouges-Eaux, le Mauvais-Champ, la Goutte à Rougville, les Basses Fosses, etc...

Nous faisons de notre mieux afin de satisfaire en priorité celles et ceux qui se déplacent pour se rendre à leur travail.

Noël du personnel

Le 16 décembre 2022 à 19 heures l'ensemble du personnel municipal a été convié à la traditionnelle cérémonie de vœux autour du Maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux présents.

Comme à l'accoutumée des cadeaux ont été distribués par les élus à nos excellents collaborateurs qui ont œuvré toute l'année au bien-être des Taintrusiens.

Un vin d'honneur a clos cette sympathique manifestation.



Marché de Noël

L'amicale du personnel communal a organisé son marché de Noël le dimanche 4 décembre à la salle polyvalente de Taintrux.

Une douzaine d'exposants étaient présents : confection de gâteaux / pain d'épices, confitures, bijoux, toiles peintes, tableaux diamants, objets en bois, confections de coussins et autres, tricots, point de croix et bien d'autres choses artisanales.

Un atelier pour les enfants était proposé de 14h00 à 16h00 pour fabriquer son petit sapin sans oublier le passage du père Noël....

Sur place, une restauration rapide (Croque Mr/Hot dog/Pâté/Tourte et Gaufre) et une buvette.



En route vers la neutralité carbone

Le 38^{ème} Rallye Vosges Grand Est 2023, manche du championnat de France des Rallyes, profitera d'un nouveau tracé pour sa deuxième étape, le dimanche 18 juin 2023 au sein de notre commune.

Organisé conjointement par l'ASAC Vosgien et Vosges Rallye Organisation, deux passages en course auront lieu dans la spéciale de Taintrux.

... bien des critiques sont faites sur le sport automobile et/ou mécanique et comme toute organisation d'événements l'engagement éco-responsable du Rallye Vosges Grand Est vise à réduire l'impact carbone.

La prise en compte de l'empreinte carbone liée à la consommation de carburant des concurrents permet un projet de reconstitution de forêts dégradées dans les Vosges.

L'empreinte du Rallye Vosges Grand Est 2022 en impact carbone (émission de gaz à effet de serre) eut un résultat de 179 tonnes eq CO2. En comparaison les Internationaux de Tennis de Strasbourg sont de 254 tonnes eq CO2.

Le Tour de France cycliste est de 341 000 tonnes eq CO2. Un festival de musique de taille moyenne rejette 300 tonnes eqCO2.

L'organisation du Rallye Vosges Grand Est 2023 s'est engagée avec humilité et détermination dans une démarche éco-responsable, accompagnée par l'association Eco-Manifestation Alsace (Réseau Eco Manifestation Grand Est).

L'attribution du label Eco Manifestation fera, chaque année, l'objet d'un audit pour validation et attribution.



Cérémonie des vœux du maire

C'est le vendredi 13 janvier 2023, que le maire a présenté ses vœux, aux forces vives Taintrusiennes, venues nombreuses à la salle polyvalente du village, en présence du secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges, de Mme Charline PRINCE, conseillère régionale, de M. William MATHIS, vice-président du Conseil Départemental, de plusieurs maires et élus des communes voisines.

Après avoir détaillé le rôle et les engagements du maire, qui s'apprennent sur le tas, sans école « a-t-il précisé », et les actions réalisées lors des 3 premières années de mandature, le maire a détaillé le registre des investissements à venir. *(Cf mot du maire)*

Le lendemain, un petit médaillon a été trouvé dans la salle polyvalente.

Il est à retirer en mairie *(Voir photo)*.



Chèque cadeau de naissance

La Commune a signé une convention de partenariat 'chèques cadeau naissance' avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne Ardennes.

La commune verse une participation revue à la hausse lors de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2022, de 30€ à 50 €.

Pour cela, il faut être domicilié sur la Commune et se présenter en mairie, dans les meilleurs délais, avec l'acte de naissance de l'enfant. Nous vous remettons un bon de naissance à présenter à la Caisse d'Epargne si vous désirez ouvrir un livret A à votre nouveau-né.



Les jeunes taintrusiens rendent hommage aux combattants de la Grande Guerre

C'est par une matinée ensoleillée qu'a été commémoré l'anniversaire de l'armistice de 1918. Cette cérémonie s'est déroulée en deux phases. La première au Carré Militaire du cimetière communal et la seconde au monument aux Morts de 14-18.

Présidée par le maire Pierre Chachay, la cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Gérard Cherpion, député honoraire, des représentants de la police et de la gendarmerie de Saint-Dié-des-Vosges, du Souvenir Français de Saint-Dié-Taintrux, de sapeurs-pompiers de la commune, des porte-drapeaux, d'élus, d'anciens combattants, d'enfants du groupe scolaire taintrusien et de villageois, dont une forte présence de parents.

Après l'inauguration du Carré Militaire, la montée des couleurs et un dépôt de gerbe par le Souvenir français, nos élèves ont rendu un vibrant hommage à nos Poilus.

Avec leur maîtresse Valérie Boussier, chaque enfant a fait l'appel d'un Mort pour la France et a déposé une rose sur sa tombe.

La seconde phase, plus traditionnelle, s'est déroulée au monument de 14-18, avec la lecture du message de la secrétaire d'état aux anciens combattants et à la mémoire. Après un dépôt de gerbes et l'appel des soldats morts pour la France en 2022, les écoliers interprétèrent la Marseillaise.

L'assemblée a ensuite rejoint la salle des fêtes de la commune où le maire, en rappelant le devoir de mémoire, a félicité les enfants du groupe scolaire pour leur brillante prestation.

En remerciement, un petit souvenir a été remis à chacun.

Le verre de l'amitié a clôturé cette matinée riche en émotions.



Le président de l'UNC rend les armes

Figure de la commune, René GROSGEORGE nous a quitté le 17 décembre 2022, à l'âge de 88 ans.

Ancien combattant d'Algérie, René était à ce titre, titulaire de la croix du Combattant d'Afrique du Nord.

En 1983, il fonde la section des AFN, Anciens d'Afrique du Nord, de Taintrux. Il en devient le président.

Poste qu'il a occupé durant quarante ans jusqu'à son décès.

René GROSGEORGE, surnommé "moustache" laisse le souvenir d'une personne généreuse, gentille, droite et honnête. Nos sincères condoléances.



Ecole :

Des ordinateurs pour nos élèves



Dans ses missions, l'école forme les élèves à maîtriser les outils numériques et prépare le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

Par ailleurs, les activités numériques permettent de varier l'acquisition des connaissances.

C'est pourquoi, la mairie a acheté 13 ordinateurs portables.

Les enseignantes ont fait le choix de ne pas utiliser quotidiennement les ordinateurs afin d'éviter une exposition aux écrans qui occupe déjà une grande place dans les foyers.

A propos du transport scolaire

Après une période transitoire de plus de 3 mois, nous avons désiré faire un bilan concernant le transport scolaire dépendant maintenant du réseau Sylvia de l'agglomération et non plus du célèbre bus jaune.

Nous avons consulté les agents municipaux qui s'occupent quotidiennement du transport des enfants.

Il apparaît que tout a été respecté : nombre de transports et navettes scolaires, ponctualité et sécurité.

De plus, les enfants apprécient leur chauffeur qui déjeune quotidiennement avec eux.

Il n'y a pas eu de questions particulières concernant le transport lors du dernier conseil d'école et les parents d'élèves de l'association FCPE se sont déclarés satisfaits.

La seconde association des parents d'élèves, APERT, constate qu'il est trop tôt pour tirer la moindre conclusion.

Centre aéré d'été

L'heure des contes pour le centre de loisirs.

Pendant les vacances de la Toussaint, Carole et Faustine ont encadré le groupe des petits tandis qu'Eliane et Léna s'occupaient des plus grands.

Sur le thème des contes, les enfants ont fabriqué un tableau sur les trois petits cochons et ils ont cousu un bonhomme mannequin en tissu. Ils ont également inventé et écrit une petite histoire.

Le conteur Philippe Pochat a présenté son spectacle de contes musicaux sur les contes enchantés de Lorraine : le chariot d'or, la soyotte mais aussi l'histoire du bonhomme en pain d'épices. Les enfants ont participé en dansant sur les airs de guitare et d'accordéon. Ils ont également pu jouer de l'accordéon.

La session a été clôturée par la visite du palais du pain d'épices en Alsace, visite suivie d'une dégustation. Les enfants ont pu faire un atelier décoration de leur propre bonhomme en pain d'épices qu'ils ont emporté à la maison.

Tout au long de cette semaine à la météo clémente, les jeux et les bricolages étaient au rendez-vous ainsi que les balades en forêt et les jeux extérieurs.



Travaux



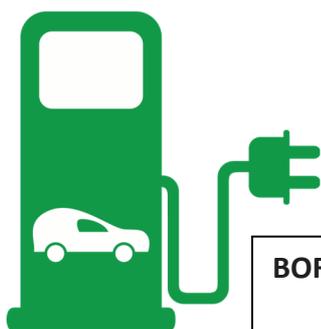
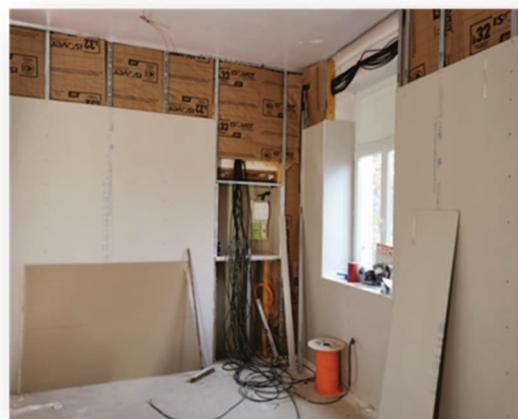
Y PAS L'FEU...

La réunion préparatoire du mois d'octobre 2022 propre au projet du nouveau Centre de Secours de Taintrux donne une ouverture des travaux pour début novembre de la même année.

Ce projet de rénovation est en cours et les entreprises titulaires des différents lots arpentent ce nouveau local en fonction de leur activité.

Le projet prend forme et donne une nouvelle dimension de l'espace utilisé pour donner une autre vie aux pièces concernées.

A suivre...



BORNES DE RECHARGE...

Le Conseil Municipal a transféré la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) au SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges).

Notre commune, pressentie au déploiement de bornes de recharge, avance dans la démarche pour favoriser le développement de notre mobilité électrique.

La localisation de cette infrastructure de recharge relative à deux véhicules est concrétisée sur le parking devant la mairie.

« En route pour la transition énergétique »

INTERFACE...

Le Taintrusien est un journal local propre à l'événementiel.

Relai entre le citoyen et la vie de la commune, il informe sur la vie associative, nos écoles, la réglementation et le civisme, les obligations de chacun(ne) dans la vie courante et bien d'autres sujets encore.

Il se veut objectif, sans discrimination et jugement d'autrui.



DANS L'BERO *...

Programme voirie 2022

Dernière intervention de l'entreprise Colas sur la signalisation et le renforcement de berge.

L'enrochement des accotements du chemin de Richardville, entre autres, finalisait le programme voirie 2022.

Demeurant dans la lignée des précédents programmes de voirie, l'année 2023 est en cours de préparation.

Entretien

Le manque d'élagage normalement exécuté par les propriétaires concernés avant le passage aérien de la fibre fût exécuté par l'entreprise diligentée à cet effet.

Les accotements de nos voies communales encombrés de branchage fraîchement coupé furent nettoyés par notre Service Technique.

L'aide d'un broyeur a permis de récupérer un broyat propre à la couverture de nos espaces verts.

Bornes incendie

Annuellement, un remplacement de certaines bornes incendie est programmée en fonction de leur état.

Au nombre de quatre par an, nous garantissons à la fois le fonctionnel des bornes et des bouches à clés correspondantes.

A l'ombre des résineux

Le passage des grumiers accompagné d'une météo pluvieuse malmène nos chemins forestiers.

Certains endroits méritent d'être remis en forme et la mise en œuvre de granulats par notre boquillon local Eric NOEL, a permis après un redressement de la plateforme voirie, un passage plus approprié aux débardages.

**en patois vosgien, chariot à deux roues*



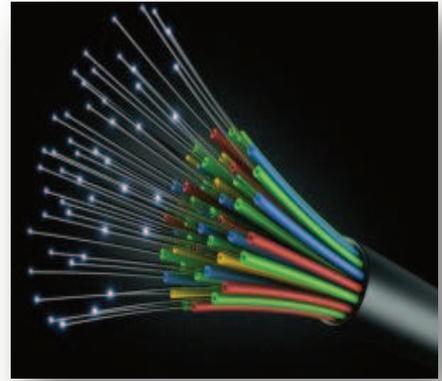
LA FIBRE NOUVELLE EST ARRIVEE...

Un manège de camions nacelle, des tourets de câblage éparpillés sur nos voies communales à en avoir le vertige, le va et vient des véhicules de chantier, les voies communales perturbées, le désagrément de certain(es), le soulagement sur certains secteurs, oui... le déploiement aérien ou souterrain de la fibre par la société mandatée OPTYFIBRE se développe sur notre commune.

Comme il est précisé dans le Taintrusien n°6, « nos bons vieux fils téléphoniques de cuivre vont définitivement laisser place au déploiement de la fibre optique ».

A l'issue de la pose de la fibre sur l'ensemble de notre commune, il appartiendra à chaque citoyen(ne) de prendre contact avec son opérateur pour recevoir cette dernière...en fonction du desideratum.

La vision 2030, en fonction de l'avancement sur le territoire, finaliserait la suppression du fil téléphonique traditionnel.



QUI DIT FIBRE DIT ELAGUAGE ...

A l'instar du fil téléphonique traditionnel, l'installation et le fonctionnement de la fibre demande un suivi d'élagage pour les propriétaires concernés.

Dysfonctionnement et coupure du réseau peut être dû à des branchages non coupés ou touchant le réseau.

Le service de télécommunication peut en être interrompu, voire en repousser son déploiement.

Il est à rappeler une nouvelle fois (cf. Le Taintrusien n°4) que le propriétaire d'un terrain arboré en bordure des voies communales et/ou longeant des réseaux aériens, est responsable de l'entretien de ses plantations et des endommagements occasionnés par ces derniers.

Dans la mesure où le défaut d'entretien de ces plantations émet un danger, élagage et débroussaillage seraient effectués par une société habilitée, aux frais du propriétaire...

Comptant sur le civisme de chacun(e).

GRABOTONS L'ABSCONS...

Nouveau rappel affilié aux objets encombrants.

La dénomination des objets encombrants ménagers non toxiques proviennent exclusivement d'usage domestique qui par leur poids et leur dimension ne peuvent pas être chargés dans un véhicule.

Il est impératif que ces encombrants soient déposés la veille du ramassage.

Le camion récupère votre dépôt une seule fois dans la rue et ce, deux fois dans l'année.

Rien ne sert de déposer juste après une première récupération.

Il n'y a pas de second passage...qu'on se le dise.

Prochain ramassage : lundi 3 avril 2023.





REACTEURS ET REACTIONS ...

Face à la situation économique, l'incertitude des conflits géopolitiques, la période hivernale, l'entretien et la révision des créateurs d'énergie... les acteurs du système électrique français s'attachent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité.

Des délestages risquent d'être mis en œuvre et devraient durer environ 2 heures, sur des plages horaires liées aux pics de consommation du pays.

« Il s'agit de coupures d'électricité localisées et temporaires, exceptionnellement utilisées en dernier recours pour maintenir l'équilibre général du système électrique et éviter un black-out. »

A l'annonce d'une vigilance renforcée par RTE (Réseau de Transport d'Electricité), les équipes territoriales d'Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, avertira des possibilités de délestage sur notre territoire à partir de J-3 à la maille nationale puis à J-1 à la maille départementale et communale.

Il est préconisé de suivre les sites ci-dessous renseignés, surtout pour les personnes vulnérables et les PHRV. Il est possible, dès à présent, de suivre au jour le jour « la météo de l'électricité » sur le site monecowatt à l'adresse suivante :

<https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure>, également via le site Internet Enedis : <https://coupures-temporaires.enedis.fr> à compter de 17h pour savoir si la commune est concernée par du délestage le lendemain.

Application « ecowatt » sur smartphone ou iphone.

Pour éviter certains désagréments dus au manque d'électricité, soyons prévoyant quant à la charge de nos différentes batteries de téléphones, lampes torches, poste radio...et surtout de ne pas ouvrir inutilement nos frigorifiques sur cette période pour ne pas casser la chaîne du froid...

« JE BAISSÉ, J'ÉTEINS, JE DÉCALE »

Les coupures peuvent être en partie amoindries voire évitées, en adoptant des gestes d'économies d'électricité tels que les écogestes de notre quotidien...



Prestations diverses...

Avec un Service Technique à votre service...

Renforcement de fossés, remise en état de voies forestières, de corrués, créations d'exutoires pour l'écoulement des eaux de pluie, élagage, entretien des voies communales, des accotements, des fossés, taille et entretien des espaces verts, coupe et enlèvement d'arbres cassés et/ou tombés, pose de panneaux indicateurs, de nouveaux range-vélos à l'école du Centre, pose d'éléments de signalisation, entretien mécanique des engins, prévention hivernale...

... un ensemble de prestations mettant en valeur le savoir-faire de nos employés municipaux tout en maintenant la sécurité des administrés et l'équilibre budgétaire.



Le château de Taintrux

Construit au XII^e siècle, le château était situé derrière l'actuelle mairie, au village de la « Ville-du-Prez ».

A ses angles, s'élevaient 4 tours et une cinquième tour carrée, centrale permettait l'accès à l'intérieur du château. Fossés et rempart entouraient le château. (PLANCHES 1 ET 2)

La seigneurie de Taintrux fut léguée, en 1315, par le duc de Lorraine Ferry IV à Aubert de Parroye qui était son écuyer. C'était alors la plus ancienne seigneurie des Vosges et le château était le chef-lieu.

Les propriétaires se succédèrent :

Les Créhanges puis les Bayer de Boppart suivirent aux comtes de Parroye. A la suite de ces seigneurs, Pierre de Cogney, nouveau riche, en fit l'acquisition en 1693 et devint chatelain. Son fils François Ernest fut d'ailleurs inhumé, le 02 février 1729 dans le chœur de l'église à Taintrux.

En 1729, Renaud de Metz devint baron de Taintrux par le duc Léopold I^{er}. Ensuite, le château deviendra la propriété de Jacques Reignier puis de Jean-Baptiste de Clinchamps d'Aubigny.

Les terres passeront à la famille de Bazelaire de Lesseux au profit de l'abbaye de ST-Dié-des-Vosges.

Le château subit plusieurs attaques :

Le siège des bourguignons en 1470, l'incendie des Suédois puis son ravage par une bande de pillards lors de la guerre de 30 ans. Reconstitué fin du XVII^e siècle, l'antique castel devint une maison de ferme, d'un style plus classique.

Les tours et le rempart servirent à combler le fossé. (PLANCHE 3)

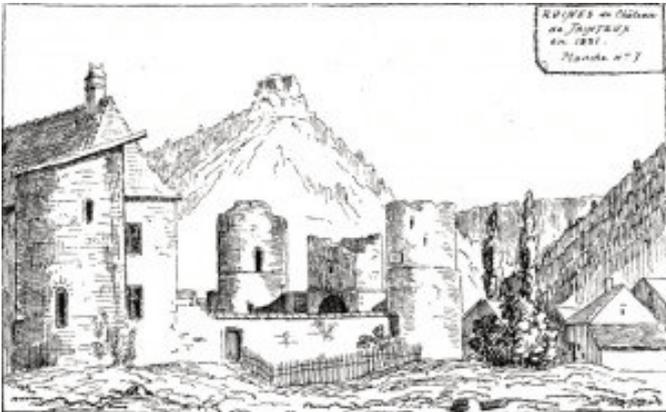
L'année 1831 signe la fin du château qui fut démolí aux trois quarts. Cependant, une de ses dépendances restera et sera longtemps utilisée comme écurie. Actuellement, une maison d'habitation se situe dans l'annexe de droite

Le château servira de carrière de pierre pour la construction de la mairie actuelle du village.

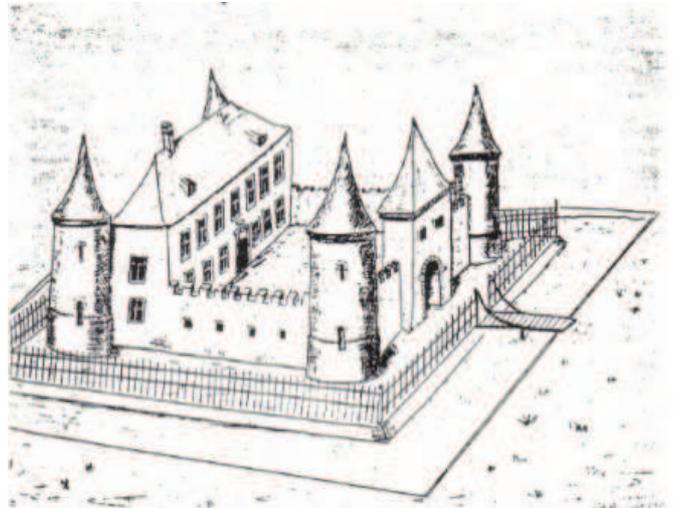
Sources : *Extrait de la notice historique de G. de Golbery Bulletin de la Société Philomatique des Vosges, 1875*

Blog de Guy LECOMTE

Histoire de Taintrux : genealogie-gaude!



Château féodal



Château reconstruit



Etat civil

Toutes nos pensées aux familles de :

Bernadette NOËL le 2 novembre 2022
Jean-Philippe BODAINÉ le 4 novembre 2022
Roland GUYARD le 12 novembre 2022
Simone MANGEL le 16 décembre 2022
René GROSGEORGE le 17 décembre 2022

Félicitations pour leur mariage :

Alexandra MACHETTI et Jean-Claude DEDUN
le 24 septembre 2022

Bienvenue à :

Ella LANTZ, le 30 juin 2022 de Manon Deschamps et Melvin LANTZ
Simon RAINIS, le 19 novembre 2022 de Sandy SCAGLIONE et Anthony RAINIS
Line OUDIN, le 8 décembre 2022 de Chloé GROSGEORGE et Eddy OUDIN
Timaë DUBOIS, le 17 janvier 2023 d'Anaïs FELDTRAUER et Philippe DUBOIS
Layana GENEY HUMANN, le 26 janvier 2023 de Charlène HUMANN et Lucas GENAY
Jade REMUSAT, le 27 janvier 2023 de Julie MICHEL et Pierre REMUSAT

Point service

La permanence du point service a lieu les mardis et jeudis,
sur rendez-vous, de 10h à 12h.

Elle est assurée par Mme Colignon et M Cuny.



Permanences du maire et de ses adjoints :

Pierre CHACHAY :
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h

Jean-Luc CUNY :
Mardi de 10 h à 12 h
Jeudi de 10 h à 12 h

Frédérique GUILLEMIN :
Mercredi de 10 h à 12 h
Samedi de 10 h à 12 h

Gilles VENNET :
Mercredi de 10 h à 12 h
Vendredi de 10 h à 12 h

Florence RICATTE :
Lundi de 10 h à 12 h
Samedi de 10 h à 12 h



LE TAINTRUSIEN

Editeur : Mairie de TAINTRUX
Directeur de la publication :
P. CHACHAY

Équipe de la commission de rédaction :
F. GUILLEMIN, M. CHAMPREUX, JL. CUNY,
B. GROSGEORGE, F. RICATTE, G. VENNET

Impression : L'ORMONT IMPRIMEUR
ST-DIE-DES-VOSGES

